



SÉCURITÉ-RISQUES MAJEURS

# Les marchés hebdomadaires maintenus pour les seuls étals alimentaires

Publié le jeudi 19 mars 2020

Les arrêtés des 14 et 15 mars 2020 autorisent "les commerces de détail alimentaires sur événements et marchés" à distribuer leurs denrées, et ce pour permettre à la population de continuer à se fournir en biens de première nécessité. Ces marchés sont également indispensables pour assurer la continuité de l'activité agricole.

Aussi les marchés hebdomadaires de Fos-sur-Mer continueront à se tenir, y compris le samedi matin, **pour les seuls étals alimentaires**.

Veuillez noter toutefois que :

- les mesures barrières devront être respectées et notamment les distances minimales de 1 mètre dans les files d'attente ;
- chaque personne devra utiliser son propre sac pour le transport des denrées ;
- les attestations de sorties dérogatoires devront être présentées en cas de contrôle.

La disposition des étals sera adaptée en conséquences.

Sachant compter sur le civisme de tous.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER  
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5  
13771 FOS-SUR-MER CEDEX  
TEL. : 04 24 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/les-marches-hebdomadaires-maintenus-pour-les-seuls-etals-alimentaires-5356.html?cHash=724c76c93e5aa93cff0849408aedacc2>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser